

PA 10

DEPARTEMENT DE L'AIN
Commune de MARBOZ

DANNENMULLER PROMOTIONS

Lotissement

REGLEMENT DU LOTISSEMENT

MODIFICATIF SEPTEMBRE 2024

LOTISSEUR : DANNENMULLER PROMOTIONS
M. Thierry DANNEMULLER

50 Chemin des Essards, 01310 POLLIAT

GEOMETRE : Cabinet BABLET MAGNIEN GAUD

868 Chemin des Lazaristes 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Les règles contenues dans le règlement du PLU, zone 1AUa, de la Commune de MARBOZ en vigueur au jour du dépôt du dossier de permis d'aménager seront applicables à l'ensemble du lotissement, il sera complété par les trois articles suivants:

ARTICLE 1AU17 – SURFACE DE PLANCHER

La surface de plancher maximale totale sur l'opération sera de 9960 m² réparties conformément au tableau figurant sur le plan de composition et repris dans le tableau ci-dessous.

ARTICLE 1AU18 – NOMBRE DE LOGEMENTS

Pour les lots 1 à 32 et 34 à 45, il ne sera autorisé qu'un seul logement par lot.
Pour le lot 33, la réalisation de 9 logements sociaux au minimum est obligatoire.

ARTICLE 1AU19 – PLANTATIONS

A l'intérieur du lotissement les limites entre les lots seront marquées par des haies constituées d'arbustes d'essence locale doublées ou non d'une clôture.

ARTICLE 1AU20 – ZONES NON AEDIFICANDI

Conformément aux Orientations d'Aménagement et de Programmation du secteur, une zone non aedificandi sera mise en place le long de la RD n°28 d'une largeur de 15m à l'axe.

De plus, afin d'éviter les risques d'inondation en cas de débordement du ru situé à l'Est du lotissement des zones non-aédificandi, matérialisées sur le plan de composition, seront mises en place sur le bas des lots 22, 23, 24 et 26. Aucune construction ne sera édifiée à une distance de moins de 12 mètres du bord du lit mineur du ru.

ARTICLE 1AU21 – SURFACE DE PLANCHER ET NIVEAUX DES DALLES DES CONSTRUCTIONS

Afin de permettre le raccordement aux réseaux EU et EP, les altitudes minimales des seuils des constructions devront respecter le tableau ci-dessous.

N° Lot	Superficie du lot	Surface plancher maximale autorisée	Altitude mini seuil
1	703	200	223.00
2	854	200	223.00
3	660	200	226.00
4	659	200	224.00
5	698	200	227.00
6	760	200	225.00
7	754	200	228.00
8	723	200	226.00
9	841	200	229.00
10	843	200	227.00
11	847	200	227.00
12	862	200	227.00
13	896	200	227.00
14	905	200	226.00
15	752	200	226.00
16	778	200	226.00
17	721	200	226.00
18	615	200	223.00
19	656	200	225.00
20	744	200	225.00
21	740	200	225.00
22	711	200	224.50
23	710	200	224.50
24	728	200	225.00
25	707	200	227.00
26	787	200	226.00
27	712	200	227.00
28	514	200	229.00
29	573	200	229.00
30	692	200	228.00
31	558	200	229.00
32	548	200	230.00
33	3974	1400	229.00

34	399	180	20cm minimum au-dessus du niveau de l'entrée
35	449	180	20cm minimum au-dessus du niveau de l'entrée
36	601	180	20cm minimum au-dessus du niveau de l'entrée
37	416	180	20cm minimum au-dessus du niveau de l'entrée
38	405	180	20cm minimum au-dessus du niveau de l'entrée
39	449	180	20cm minimum au-dessus du niveau de l'entrée
40	362	180	20cm minimum au-dessus du niveau de l'entrée
41	402	180	20cm minimum au-dessus du niveau de l'entrée
42	354	180	20cm minimum au-dessus du niveau de l'entrée
43	368	180	20cm minimum au-dessus du niveau de l'entrée
44	360	180	20cm minimum au-dessus du niveau de l'entrée
45	367	180	20cm minimum au-dessus du niveau de l'entrée
	32157	9960	